COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois Septembre, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vorey Sur Arzon, se sont réunis, sur convocation des élus en date du dix-sept Septembre deux mille vingt, en session ordinaire dans la salle polyvalente Philibert BESSON, sous la Présidence de Madame Cécile GALLIEN, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

<u>Présent(e)s</u>: Cécile GALLIEN, Gilles DODET, Chantal MEURICE, Didier SABY, Martine MANSUY, Reynald CORDIER, Mélodie ODOUL, Jeannick COLIBERT, Grégory NOËL, Mikaël GRAND, Maxime CONDON, Gilles COLLANGE, Daniel POMMIER et Marielle HILAIRE.

Edith DELABRE a donné pouvoir à MANSUY Martine

Membres: - exercice: 15

présents : 14représentés : 1absents : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Mikaël GRAND

Madame La Maire de Vorey ouvre la séance par une minute de silence en mémoire de Monsieur Barbier, décédé.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Chantal Meurice, Adjointe en charge de l'urbanisme, informe le Conseil municipal que dix Déclarations d'Intention d'Aliéner sont parvenues en mairie et concernent les biens suivants : **Parcelles cadastrées section AH n°310 et 394** situées à Le Bourg, 43 800 VOREY SUR ARZON, appartenant à Monsieur PEYROT Jean Auguste, domicilié 19 Avenue Claude Bernard, 43 800 VOREY SUR ARZON et Monsieur DAVAL Anthony, domicilié au 2 Les Terrasses de Capala, 43 800 VOREY SUR ARZON, cédées à Monsieur et Madame CURSOUX Patrice, domiciliés au 22 Route de Vorey, 43 800 SAINT-VINCENT, étude de Maître Jean-François FAURE, notaire à LE PUY-EN-VELAY.

Parcelle cadastrée section AH n°635 située à Louche, 43 800 VOREY SUR ARZON, appartenant à Messieurs JOUVE Michel et Philippe, domiciliés à Chamboulives, 43 800 VOREY SUR ARZON, cédées à Monsieur GUILLAUMOND David, domicilié au 16 rue de l'église, 43 800 VOREY SUR ARZON, étude de Maître SIMONET Catherine, notaire à DUNIÈRES.

Parcelle cadastrée section AH n°492 située à Le Bourg, 43 800 VOREY SUR ARZON, appartenant à Madame LINOSSIER Céline, domiciliée Avenue Claude Bernard, 43 800 VOREY SUR ARZON, cédée (échange) à SCI BCCP, domiciliée à Fougères, 43 260 SAINT-ÉTIENNE-LARDEYROL, étude de Maître DIDIER Emmanuelle, notaire à YSSINGEAUX.

Parcelle cadastrée section AH n°393 située à Le Bourg, 43 800 VOREY SUR ARZON, appartenant à SCI BCCP, domiciliée à Fougères, 43 260 SAINT-ÉTIENNE-LARDEYROL, cédée (échange) à Madame LINOSSIER Céline, domiciliée Avenue Claude Bernard, 43 800 VOREY SUR ARZON, étude de Maître DIDIER Emmanuelle, notaire à YSSINGEAUX.

Parcelle cadastrée section AH n°499 située à Le Bourg, 43 800 VOREY SUR ARZON, appartenant à Madame GARNIER Josette, domiciliée à La Bastide, 43 800 VOREY SUR ARZON, Madame NEBOUY Roselyne, domiciliée au 2 avenu Albert et Elisabeth, 63 000

CLERMONT-FERRAND, Monsieur NEBOUY Raymond, domicilié au 5 rue de Bellevue Saint Hippolyte, 63 140 CHATEL-GUYON, Madame NEBOUY Mathilde, domiciliée au 156 cours Fauriel, 42 100 SAINT-ÉTIENNE et NEBOUY Delphine, domiciliée au 156 cours Fauriel, 42 100 SAINT-ÉTIENNE, cédée à Monsieur REY Pascal, domicilié au 44 rue Dupont, 69 380 LOZANNE, étude de Maître GIMBERT Jean-Louis, notaire à VOREY SUR ARZON.

Parcelle cadastrée section AW n°385 située à Le Garay, 43 800 VOREY SUR ARZON, appartenant à Monsieur JUTANT Jean-Luc, domicilié au 20 rue du Parc de Tivoli, 28 210 NOGENT-LE-ROI et Madame JUTANT Dominique, domiciliée au 8 rue des Frères Lumière, 22 700 PERROS-GUIREC, cédée à Monsieur et Madame JAPPONT Claude, domiciliés au 8 rue Jean Moulin, 93 100 MONTREUIL, étude de Maître GIMBERT Jean-Louis, notaire à VOREY SUR ARZON.

Parcelles cadastrées section AP n°312 et AP n°372 situées à La Bastide, 43 800 VOREY SUR ARZON, appartenant à Madame PICHON Gisèle, domiciliée au 17 domaine de la Gampille, 42 700 FIRMINY, Madame AVINAIN Colette, domiciliée au 2A rue Thomas, 42 500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES, Monsieur AVINAIN Christian, domicilié au 8 rue Jean Dasté, 42 230 ROCHE-LA-MOLIÈRE, Monsieur AVINAIN Jean Pierre, domicilié au 2A rue Thomas, 42 500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES et Monsieur AVINAIN Yvan, domicilié au 197 route du Ravin des Bos, 43 590 BEAUZAC, cédées à Monsieur et Madame FONT François, domiciliés au 1 rue Théodore de Banville, 42 100 SAINT-ÉTIENNE, étude de Maître GIMBERT Jean-Louis, notaire à VOREY SUR ARZON.

Parcelles cadastrées section AO n°24 et n°25 situées à Chamboulives, 43 800 VOREY SUR ARZON, appartenant à Monsieur ROSIER Lucien, domicilié à Chamboulives, 43 800 VOREY SUR ARZON, cédées à Monsieur DELOUCHE Jonathan, domicilié à Chamboulives, 43 800 VOREY SUR ARZON, étude de Maître GIMBERT Jean-Louis, notaire à VOREY SUR ARZON.

Parcelle cadastrée section AE n°223 située à Le Pont, 43 800 VOREY SUR ARZON, appartenant à Madame HERNANDEZ Annie, domiciliée Place Henry Champagnac Maison Gallien, 43 800 VOREY SUR ARZON, Madame HERNANDEZ Christine, domiciliée 3 Allée de Tassigny, 42 350 LA TALAUDIÈRE, Mademoiselle GIRAUD Catherine, domiciliée 1 Bis allée Jean Guitton 42 000 SAINT-ÉTIENNE et Monsieur GIRAUD Fabrice, domicilié à 31 rue Michel Rondet, 42 000 SAINT-ÉTIENNE, cédée à Monsieur et Madame FAVEYRIAL Dominique, domiciliés 17 chemin du Panorama 43 000 AIGUILHE, étude de Maître Jean-François FAURE, notaire à LE PUY-EN-VELAY.

Parcelle cadastrée section AE n°224 située à Le Pont, 43 800 VOREY SUR ARZON, appartenant à Monsieur SALANON Elie, domicilié à 12 Chemin de Charavel, Bâtiment Edelweiss, 38 200 VIENNE, cédée à Monsieur et Madame FAVEYRIAL Dominique, domiciliés 17 chemin du Panorama 43 000 AIGUILHE, étude de Maître Jean-François FAURE, notaire à LE PUY-EN-VELAY.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

Parcelles cadastrées section AH n°492 située à Le Bourg, AH n°393 située à Le Bourg, AH n°499 située à Le Bourg, AW n°385 située à Le Garay, AP n°312 et AP n°372, situées à La Bastide, AO n°24 et AO n°25 situées à Chamboulives, et AE n°223 et AE n°224 situées à Le Pont; AH n°310 et AH n° 394 situées à Le Bourg (l'attention de l'acquéreur sera attirée sur l'existence dans le PLU d'un emplacement réservé sur les deux tiers de la parcelle cadastrée AH n°394 pour les motifs suivants « Élargir le chemin existant »)

Concernant la parcelle cadastrée **section AH n°635** située à Louche, le Conseil municipal, avec 8 voix pour (Jeannick Colibert, Mélodie Odoul, Martine Mansuy, Grégory Noël, Maxime Condon, Gilles Collange, Marielle Allibert et Daniel Pommier), 5 voix contre (Mickaël Grand, Gilles Dodet, Chantal Meurice et Raynald Cordier et Didier Saby) et 2 abstentions (Cécile gallien et Édith Delabre) décide d'exercer son droit de préemption.

Droit de préférence

Chantal Meurice, Adjointe en charge de l'urbanisme, informe le Conseil municipal qu'un droit de préférence est parvenu en mairie et concerne des futaies cadastrée section G n°40 située à L'Hivert du riou, G n°42 et n°58 situées à La Vaissaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préférence sur les parcelles ci-dessus.

DM n°1 sur le budget général

Madame La Maire soumet au Conseil le projet de Délibération Modificative n°1 du Budget Général 2020 ci-dessous pour l'achat du tractopelle JCB.

Section investissement

Dépenses d'investissement		
Compte 21571-154	Complément achat	7 000 €
	tractopelle JCB	

Recettes d'investissement		
Compte 024	Reprise ancien tractopelle	7 000 €
	FERMEC	

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la Délibération Modificative N°1 du Budget Général 2020.

DM n °1 sur le budget « Pôle de santé »

Après avoir rappelé aux membres du Conseil municipal que lors de la séance du 26 Juin 2020, il a été décidé de ne pas faire payer les loyers communaux aux professionnels qui ont connu une fermeture administrative annoncée le 16 Mars 2020 et jusqu'au 11 Mai 2020, soit deux mois de loyers, en intervenant sous forme de remise gracieuse, Madame La Maire soumet au Conseil municipal le projet de Délibération Modificative n°1 du budget Pôle de santé, cidessous :

Section Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		
Compte 678	Annulation 2 mois de loyer Podologue et Dentiste	1632,00 € HT
Compte 60632	Fournitures de petits équipements	-1632.00 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la Délibération Modificative n°1 du budget « Pôle de santé ».

Subvention APEL pour la cantine de l'école Ste Thérèse

Le service comptabilité a procédé au calcul du coût de revient d'un repas servi à la cantine de l'école publique Louis Jouvet. Celui-ci s'élève à 6.18 € par repas (25 144 € / 4 068 repas servis au titre de l'année scolaire, les **25 144** € représentant les charges de personnel pour **15 368** € et l'achat des produits alimentaires et maintenance du matériel cuisine pour **9 776** €). Madame La Maire rappelle que lors de sa séance du 20 décembre 2019, le Conseil municipal a fixé à 3,10 € pour 2020 le prix du repas payé par les familles dont les enfants fréquentent la cantine de l'école publique.

Le détail des repas servis à la cantine de l'école Sainte Thérèse pendant l'année scolaire 2019/2020 transmis par la directrice de l'école, est le suivant : 1 541 repas dont 1 004 pour les enfants résidant à Vorey et 537 pour les enfants résidants hors commune de Vorey.

Madame La Maire propose que le montant de l'aide susceptible d'être versée à l'APEL, gestionnaire de la cantine, pour l'année scolaire 2019/2020 soit fixé ainsi :

- (6.18 € 3,10 €) x 1 004 repas = **3 092** €
- (6.18 € 3,10 €) x 537 repas x 0.56* = 926 €

Soit un total de 4 018 €.

* 0.56 = coefficient d'abattement appliqué sur tarif enfant résidant hors commune de Vorey Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde à l'Association des Parents d'Elèves (APEL), gestionnaire de la cantine de l'école Sainte Thérèse, une subvention de 4 018 € au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Bail auto-école : Renouvellement du contrat de location précaire avec l'Auto-école du Velay

Madame La Maire informe que l'auto-école du Velay souhaite poursuivre son activité à Vorey et en attendant de s'installer dans un rez de chaussée d'un bâtiment situé au cœur du Bourg, souhaite signer un contrat de location précaire pour le rez-de-chaussée du bâtiment communal situé Rue Pierre Favier et ce pour une durée de 3 mois, du 1^{er} Septembre 2020 au 30 Novembre 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat de location précaire avec l'Auto-école du Velay, du 1^{er} septembre au 30 Novembre 2020.

<u>Conférence Intercommunale du logement : Désignation d'un représentant et d'un suppléant</u>

Madame La Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay a installé le 25 Janvier 2018 sur son territoire une Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Rendue obligatoire par la loi Égalité et Citoyenneté du 27/01/2017, cette conférence est copilotée par le Préfet de Département et le Président de la Communauté d'agglomération et constitue une instance multipartenariale traitant des sujets de l'offre, de la demande et des attributions de logement social.

La CIL a pour mission de :

- Définir des objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations sur le parc social HLM présent ou prévu,
- Définir les modalités de relogement des ménages déclarés prioritaires,
- Mettre en place une Convention Intercommunale d'Attributions (CIA),
- Suivre la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID).

La CIL se réunit un fois par an et les représentants peuvent être amenés à titre exceptionnel à participer à des comités techniques.

La conférence étant organisée selon trois collèges dont l'un est celui des représentants des collectivités territoriales, Vorey est membre de droit.

Aussi, un représentant et un suppléant doivent être désignés pour siéger en conférence.

Madame La Maire fait appel de candidature auprès des membres du conseil.

Cécile Gallien se propose comme titulaire et Gilles Dodet comme suppléant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les deux candidatures (Cécile Gallien, titulaire, et Gilles Dodet, suppléant).

<u>Réunion « Travaux » : Choix de(s) entreprise(s) pour la réalisation des travaux voirie</u> 2020

Madame La Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché de travaux (procédure adaptée) a été lancé afin de procéder à l'enrobé de la Voirie Communale 5 La Gigue Aunas et à la mise aux normes de 4 ralentisseurs. Trois entreprises ont candidaté : Colas, Eiffage et Eurovia

Lors de la réunion du 11 Septembre 2020, les membres de la réunion « Travaux » ont désigné les attributaires suivants :

- **Entreprise Colas** pour l'enrobé de la Voirie Communale n°5 La Gigue Aunas pour un montant de **38 435 € HT**
- Entreprise Eiffage pour la mise aux normes de 4 ralentisseurs pour un montant de 14 023.70 € HT.

Le Conseil municipal en prend acte.

Daniel Pommier demande si le réseau d'eau passe sous la route de la Gigue Aunas car il y a souvent de l'eau sur la route. Cécile Gallien joint le Syndicat des eaux et indique que c'est l'eau des orages qui abime la route surtout lorsque les terres labourées vont jusqu'à la route.

Concernant les ralentisseurs, Daniel Pommier précise qu'il a toujours dit que sur une route en pente on n'a pas le droit de mettre des ralentisseurs. Cécile Gallien rectifie en expliquant que la mise en place de ralentisseurs afin de ralentir la vitesse dans le bourg, à la demande des Voreysiens, s'est faite avec l'accord règlementaire du service des routes du département.

Subventions à solliciter auprès de l'État, du Département et autres financeurs publics, suite à la reconnaissance de catastrophe naturelle, au plan de relance et aux amendes de police

Amendes de police

Madame La Maire informe les membres du Conseil qu'en application des dispositions des articles R.2334-11 et R.2334-12 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT), le Département est chargé de répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dont la dotation est mise à disposition par le Préfet.

Les communes de moins de 10 000 Habitants (ainsi que les EPCI de moins de 10 000 habitants ayant une triple compétence en matière de voirie communale, transports en commun et parcs de stationnement) en sont les bénéficiaires.

Pour ce faire, un dossier par commune doit être déposé.

La commune de Vorey a pour volonté de sécuriser les déplacements des piétons dans le Centre-ville, devant la nouvelle gendarmerie, Route de Brigols afin de permettre aux habitants de ce quartier de se déplacer à pied dans le centre-bourg, dans les commerces, à la gare...en toute sécurité.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Coût total prévisionnel : 50 630.00 € HT

Recettes prévisionnelles espérées :

Conseil Départemental	9 000 €
Région (Plan de relance)	25 315 €
Commune	16 315 €

Au vu de ces éléments, Madame La Maire propose aux membres du Conseil municipal de délibérer sur ce projet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité valide le projet de sécurisation des déplacements piétons, accepte le plan de financement présenté, et autorise Madame La Maire à solliciter l'aide du Conseil départemental au titre des amendes de police, ainsi que les autres financeurs publics et à signer tous documents inhérents à ce projet.

Plan de relance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Madame La Maire informe que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de proposer un Plan de relance suite au covid, par deux dispositifs :

- Le Bonus relance vise les opérations modestes dont le démarrage des travaux aura lieu avant le 30 juin 2021 et ne dépassant pas les 200 000 € HT de dépenses (1 dossier par commune).
- La nouvelle génération de Contrats Ambition Région vise les opérations plus conséquentes dont le démarrage des travaux aura lieu avant fin 2022 et dont la préparation débutera à l'automne prochain.

L'intervention régionale est de 50 % maximum sur ces dispositifs, et ne sont pas éligibles la voirie, les réseaux, l'assainissement et l'acquisition de matériel.

L'information de la Région est arrivée fin août, pour une réponse à retourner mi-septembre 2020 pour le dossier BONUS Relance.

Un autre projet conséquent sera présenté plus tard pour le Contrat Ambition Région.

Deux projets sont présentés :

Projet 1 : Sécurisation des piétons route de Brigols vers la gendarmerie

Coût total prévisionnel : 50 630.00 € HT

Recettes prévisionnelles:

 Région (Plan de relance)
 50%

 Conseil Départemental
 9 000 €

 Commune
 16 315 €

Projet 2 : Réfection des toitures des 41 gîtes et bâtiments du Village de vacances

Suite aux orages successifs, aux vents violents et aux aléas climatiques auxquels Vorey est confrontés, Madame La Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser l'étanchéité des toitures, des vélux, des VMC, et une reprise des plafonds, sur les 41 gîtes et bâtiments du Village de vacances (capacité d'accueil de 230 personnes, répartie en 41 gîtes).

La réfection de l'arrière-bar est aussi envisagée.

Une première estimation a été faite en réalisant l'étanchéité des vélux et VMC.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Coût total prévisionnel : 46 587.00 € HT

Etanchéité des velux et vmc et reprise des plafonds des Gîtes	40 000.00 €
Réfection de l'arrière-bar	6 587.00 €
Recettes prévisionnelles :	
Région (Plan de relance) 50%	23 293.50 €
Commune	23 293 50 €

Différentes hypothèses techniques peuvent être envisagées concernant l'étanchéité des toitures des gîtes et du bâtiment, et un architecte est en train de réaliser un chiffrage; cependant au vu de la rapidité du dossier à retourner à la Région, et des premiers devis d'entreprises pour l'étanchéité des ouvertures, Madame La Maire propose aux membres du Conseil municipal de le présenter dans le cadre du Plan de relance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Si un film protecteur devait être mis en place sur l'ensemble des toitures (attente de l'estimation par un architecte) le coût du projet serait plus conséquent. Néanmoins le Conseil, étant donné les délais exigés par la Région, propose de déposer ce dossier de sollicitation d'aide.

Le Conseil municipal, à l'unanimité valide les deux projets (la sécurisation des piétons et la réfection des toitures des 41 gîtes et bâtiments du Village de vacances), les plans de financement présentés, (plan de financement qui risque d'évoluer à la hausse pour le village de vacances, et de ce fait autorise Madame la Maire à ajuster à la hausse la demande de subvention régionale si le projet d'étanchéité complète était nettement supérieur), et autorise Madame La Maire à solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Plan de relance, ainsi que les autres financeurs publics et à signer tous documents inhérents à ce projet.

Appel à projet de l'Agence de l'eau : Nouvelle passerelle sur l'Arzon

Madame La Maire rappelle que lors des intempéries du 12 juin 2020, la passerelle sur l'Arzon, construite en 1996, a été endommagée par la crue, au cours de laquelle le glacis bêton servant de raccord à la route en rive droite s'est effondré. Une réparation rapide de la passerelle sur l'Arzon a été effectuée aux frais de la commune.

La suppression de cet ouvrage n'étant pas envisageable puisqu'il permet l'accès des secours à la base de canoë présente en rive droite de l'Arzon, mais aussi le délestage en cas de travaux sur le pont de la RD 103 dans le Centre Bourg, une réflexion sur un projet plus durable est engagée.

Dans le cadre du Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves, le projet consiste à supprimer l'ouvrage actuel pour le remplacer par un pont à fond libre et d'une seule travée qui permettra de restaurer complétement la continuité écologique (sédimentaire et piscicole).

La suppression de l'actuelle passerelle sur l'Arzon permettra de rouvrir le cours de l'Arzon aux espèces piscicoles jusqu'au seuil de la micro-centrale de Chabouteyres qui se situe à 7 km plus en amont.

Madame La Maire explique que l'usage de cette nouvelle passerelle restera le même à savoir permettre la circulation des véhicules légers, des véhicules de secours et des piétons. Ce projet de nouvelle passerelle sur l'Arzon, sans changement d'usage, serait éligible à l'appel à projet de l'Agence de l'eau à hauteur de 80 % des dépenses. De plus la Fédération de Pêche de Haute-Loire et les collectivités piscicoles pourront être sollicitées à hauteur de 5 à 10% du montant des travaux de déconstruction et de restauration des berges. Des réunions de terrain ont eu lieu avec l'EPAGE Loire Lignon qui propose d'assurer la maitrise d'ouvrage. Le plan de financement serait le suivant :

Coût total prévisionnel : 197 500 € TTC

Étude de dimensionnement et impact hydraulique	15 000 €
Travaux préparatoires et destruction de l'ouvrage actuel	10 000 €
Construction du nouvel ouvrage à fond libre	150 000 €
Maîtrise d'œuvre	15 500 €
Travaux d'accompagnement et de restauration des berges	5 000 €
Pêche de sauvetage avant travaux	500 €
Annonces légales	500 €
Plan de recollement	1 000 €

Recettes prévisionnelles:

Organisme	Assiette	Taux	Participation	Taux global
Agence de l'eau	197 500 €	80 %	158 000 €	80%
Fédération de pêche de Haute-Loire	47 500 €	10 %	4 700 €	2.38 %
EPAGE Loire Lignon et collectivités	197 500 €	17,6 %	34 800 €	17.62 %

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité valide le projet de destruction de la passerelle et de création d'une nouvelle passerelle sur l'Arzon, accepte le plan de financement estimatif de ces travaux, confie à l'EPAGE Loire Lignon la maitrise d'ouvrage, et autorise Madame La Maire à signer tous documents inhérents à ce projet.

<u>Prêt d'une salle communale pour la Maison France Service durant les travaux du bureau de Poste</u>

Madame La Maire informe les membres du conseil que du 30 Novembre 2020 au 16 Février 2021, le bureau de la Poste se situant au rez de chaussée de la mairie va fermer pour créer un espace Maison France Services-Poste, dont les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (travaux pris en charge par la Poste).

Elle explique qu'un commerçant de Vorey fera le relais-poste pendant cette fermeture avec la vente de timbres, numéraires, colis et autres services.

Le distributeur de la poste sera indisponible pendant toute la durée des travaux.

Madame La Maire rappelle que la Poste a été labellisée Maison France Services dans l'objectif de répondre aux besoins des administrés (carte grise, CAF, Pôle Emploi, MSA...).

La Maison France Services, impactée par cette fermeture, recherche des locaux afin de maintenir son activité.

La salle du conseil municipal étant peu utilisée, Madame La Maire propose aux membres du conseil de la mettre à disposition de la Maison France Services, d'autant plus qu'il existe un véritable lien entre les services de la mairie et les médiatrices de la Maison France Services.

De plus, la configuration de la salle du conseil se prête au respect du sens de circulation (une entrée et une sortie différentes) imposé par la crise sanitaire.

La Poste participera aux frais, dont le chauffage, de l'ordre de 60 euros par mois

Elle propose aux membres du conseil de délibérer sur cette mise à disposition de la salle du conseil à la Maison France Services.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette mise à disposition.

Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) : Adhésion 2020

Madame La Maire indique que l'Association Nationale des Élus de la Montagne a sollicité la commune en vue de son adhésion pour l'année 2020.

Le montant de la cotisation 2020 comprenant l'abonnement à la revue Pour La Montagne (PLM) à l'Association Nationale des élus de la Montagne (ANEM) est de $\bf 353.03$ €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de cotiser pour 2020, à l'Association Nationale des élus de la Montagne (ANEM).

Informations et questions diverses.

Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP): une deuxième réunion des commerçants a eu lieu pour préparer l'édition 2020. L'Association des commerçants est créée et à ce jour le compte bancaire ouvert.

Madame La Maire rappelle que les kits de communication sont financés par la commune cette année encore à hauteur de 1945 euros, puisqu'il fallait répondre en juillet et que l'association n'était pas encore créée.

Mikaël Grand demande si les kits supplémentaires peuvent être collés sous la halle puisque 33 kits ont été commandés pour 25 commerçants participant à la JNCP. Il informe les membres du conseil que les commerçants participent à hauteur de 40 euros chacun, ce qui permet de financer les animations.

Gilles Dodet propose l'idée d'utiliser une vitrine vide pour y exposer la photo de chaque commerçant et son activité.

Commune touristique

Madame La Maire informe les membres du conseil que le Maire de Chamalières sur Loire l'a alertée suite à la possible perte de l'appellation « Commune touristique ».

En effet, une déclaration avait été réalisée il y a 5 ans au sein de l'ex-communauté de communes de l'Emblavez pour le compte des communes classées « Touristique »

Le maintien de ce classement « Commune touristique » pour la commune de Vorey, comme pour ses voisins, est important. En effet, elle dispose de centaine de lits touristiques marchands, de restaurants, de commerces, de loisirs, d'un bureau Office de Tourisme, d'une gare, et du classement en station Respirando, et elle est située sur l'itinéraire touristique des Gorges de la Loire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame La Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour permettre, au sein de la CAPEV, à la commune Vorey sur Arzon de rester classée « Commune touristique », et à signer les documents inhérents à cette demande.

DETR 2021 : Madame La Maire informe les membres du conseil que la date de dépôt des dossiers en préfecture pour ces aides de l'État, est repoussée au 30 Novembre 2020.

Fréquentation Office de Tourisme (OT) : Didier Saby présente les chiffres de fréquentation de l'office de tourisme : Juillet 513 personnes et en Août 613 personnes sont passées à l'OT, la CAPEV ayant décidé qu'il ne serait ouvert que les matins.

Une réflexion s'engage sur l'augmentation des horaires d'ouverture à proposer pour l'année prochaine à l'OT voire sur la mise en place d'une borne annuelle.

Madame La Maire rappelle que 18 000 euros de taxes de séjours sont versés en général par an, à la CAPEV, par les hébergeurs de l'Emblavez, ce qui permettrait d'avoir plus largement l'office de tourisme dès la belle saison et jusqu'en automne.

Le tourisme en Haute Loire est en augmentation, et les hébergeurs touristiques sont satisfaits de la saison estivale 2020 malgré les craintes printanières, des conséquences de la crise sanitaire, les français sont venus, notamment à la campagne à Vorey et en Emblavez

Weekend Nature les 26 et 27 septembre 2020 : Les ateliers sont bien remplis avec le canoë, la projection du film « la découverte de la loutre » à la salle polyvalente (film de J.B Bor), le jeu de l'oie, le concert gratuit « Les mécanos » à l'Embarcadère le samedi soir....

Le vendredi soir, aura lieu la projection du film sur les commerces de la fin des années 50 par M. Brasseur à l'Embarcadère, suivi d'un débat sur l'avenir du commerce rural et les modes de consommations.

Championnat de France Enduro « motos anciennes » les 24 et 25 Octobre 2020 avec le Moto Club de l'Emblavez, de 9 heures à 17 heures avec la participation de 150 pilotes.

Madame La Maire informe les membres du conseil qu'en 2021 les 11 et 12 septembre, il devrait y avoir le Championnat de France Enduro, organisé par le Moto Club de l'Emblavez, comme en 2013. Les élus sont favorables et mettront à disposition les lieux pour que tout se passe bien. Les dirigeants du Moto club sont conscients du challenge et règles à respecter.

Dispositif 2S2C: Madame La Maire informe que suite à l'entrée de la mairie de Vorey dans le dispositif mis en place pour la réouverture des écoles en Mai, pendant la crise sanitaire par l'Éducation Nationale, cette dernière a versé à la commune 1980 euros pour sa participation au sein du dispositif 2S2C.

Madame La maire explique que le **Règlement Intérieur** doit être mis en place dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil. Elle propose d'en reparler avant Novembre afin de le mettre en place en y intégrant, comme cela avait été abordé notamment les politiques publiques en faveur de l'égalité Femme/Homme.

Les commissions: Madame La Maire informe qu'un certain nombre (Commission Communale des Impôts, Commission électorale, Commission des Appels d'Offres...) ont été mises en place et que d'autres pourront l'être.

Maxime Condon est le chef de file de la commission de l'eau et Martine Mansuy propose la création d'une commission pour le projet citoyen. Cette dernière demande aux membres du conseil, lesquels d'entre eux seraient intéressés pour participer à cette commission. Cécile Gallien, Mélodie Odoul et Gilles Collanges sont partants.

Syndicat d'électrification: Gregory Noël informe que le 24 Septembre aura lieu l'élection du Président du SDE. Il informe les membres que les travaux des bornes de recharge des voitures électriques ont démarré.

Gilles Collange alerte sur le contrat des bornes électriques car les entreprises privées commencent à arriver sur le marché.

Grégory Noël explique que le SDE ne s'interdit pas d'implanter une autre borne électrique sur Vorey en fonction de l'utilisation de celle installée, et qu'il fallait s'activer car la Haute-Loire était le dernier département de France en termes d'installation de bornes électriques.

Éclairage public: Gregory Noël informe d'une demande de complément de travaux audessus des Ciades afin de poursuivre l'éclairage public sur la route communale près des maisons nouvelles.

CEGELEC fera, pour le SDE 43, une proposition de travaux. Concernant l'éclairage du stade de foot, voire du terrain d'entrainement, des devis sont en cours.

Le Marché de Noël est fixé au 6 Décembre 2020 : Jeannick Colibert propose aux membres du conseil de faire une réunion pour réfléchir aux animations autour du marché de Noël et à sa configuration dans le respect des consignes sanitaires.

Après avoir proposé aux membres du conseil de prendre la parole pour évoquer d'autres questions s'ils le souhaitaient, ce qui n'était pas le cas, Madame La Maire lève la séance à 23h40.